

CONCERNANT	<input checked="" type="checkbox"/> Une demande de permis de construire mi ou autre construction	<input type="checkbox"/> Une demande de permis d'aménager un lotissement, un pré, un camping, autre	<input type="checkbox"/> Autre :	DEPOSEE-EN-MAIRIE LE-
PAR	NOM, PRENOMS PhotoSol Développement			07/05/2022
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (NUMERO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 40.42 Rue De La Boetic. 75 008 PARIS			
POUR UN PROJET SITUE A	ADRESSE DU TERRAIN (NUMERO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) Chevenon			
REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTIONS ET NUMEROS DES PARCELLES) C 298 / C 199 / C 169 / C 284 / C 282 / C 167 / C 168 / C 169.				

Cet avis n'est requis que lorsque la décision relève de l'Etat. Dans ce cas, il est transmis à la Direction Départementale des Territoires dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. LE PROJET EST-IL SITUE	<input checked="" type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME ?	<input type="checkbox"/> DANS UN ESPACE NON URBANISE ?	<input type="checkbox"/> Terrain agricole cultivable
	Document : PLU Zone : A	<input type="checkbox"/> Espace boisé (forêt, landes, maquis, garrigue)	<input type="checkbox"/> Autre :
12.	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ?	DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m)	
	<input type="checkbox"/> Centre urbain ou milieu aggloméré	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ?	
13. OBSERVATIONS DU MAIRE	Existe-t-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	INCIDENCE DU PROJET SUR LES MILIEUX AVOISINANTS (URBAINS OU NATURELS) ET EN PARTICULIER CONFORMITE AVEC LE POS		

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE	<input checked="" type="checkbox"/> Publique <input checked="" type="checkbox"/> Privée	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE
	LARGEUR DE LA VOIE	m	NATURE DU REVETEMENT
	APPRECIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> Bonne	<input type="checkbox"/> Insuffisante
22. RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	LES CONDITIONS DE DESSERTE DES ENGINs DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE PAR UNE VOIE PUBLIQUE OU PRIVEE SONT-ELLES ASSUREES :	OUI	
	LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU
23. RESEAU DE GAZ D'ELECTRICITE ET DU TELEPHONE	DIAMETRE DES CANALISATIONS		<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte AVANT LE
	ADAPTATION DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET	<input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?		<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
24. RESEAU D'ASSAINISSEMENT	LE TERRAIN EST DESSERVI EN ELECTRICITE BASSE TENSION		<input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
	LA DESSERTE EN ELECTRICITE EST-ELLE	<input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ELECTRICITE BASSE TENSION
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? LESQUELS ?		<input type="checkbox"/> LA COMMUNE FERA REALISER LA DESSERTE EN ELECTRICITE BASSE TENSION AVANT LE
Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau du téléphone ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
24. RESEAU D'ASSAINISSEMENT	LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT
	Par un réseau séparatif	<input type="checkbox"/> Par un réseau unitaire	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte AVANT LE
	ADAPTATION DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET	<input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par : AVANT LE



1. L'EXISTENCE DU RESEAU DES EAUX USEES PAR RAPPORT AU PROJET

Bonne Insuffisante Mauvaise

La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée

Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS (RACCORDEMENT, EXTENSION) ? LESQUELS ?

La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau public d'assainissement

AVIS SUR LES MODALITES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGE PAR LE DEMANDEUR

Existe-t-il une station d'épuration ? OUI NON

25
EQUIPEMENTS
COLLECTIFS

1. LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER

La scolarité des enfants ? OUI NON

Le ramassage scolaire ? OUI NON

2. LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ?

OUI NON

3. Y A-T-IL DES PROBLEMES RELATIFS A D'AUTRES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LESQUELS ?

3. RENSEIGNEMENTS UTILES A L'INSTRUCTION DU DOSSIER

31.
Risque naturel ou
technologique

Le projet est-il concerné par un PPR approuvé prescrit OUI NON date d'approbation :

Le terrain est-il soumis à un autre risque OUI NON lequel ?

32.
Bâtiment agricole
- principe de
réciprocité
(article L 111-3 du
code rural)

Le terrain est situé à proximité d'un bâtiment agricole à distance de -50 m +50 m -100 m NON +100 m

au règlement sanitaire départemental
 aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) déclaration autorisation

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

41.
AIRES DE
STATIONNE-
MENT

OBSERVATIONS DU MAIRE

42.
PLANTATIONS ET
AIRES DE JEUX

Y A-T-IL LIEU
DE PRESCRIRE

le maintien des arbres existants ? OUI NON

la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs OUI NON

43.
ASPECT
EXTERIEUR

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES)

Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES ?

5. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)

DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS TIREES DES RUBRIQUES 13 A 43)

DATE

LE MAIRE

3/03/2022

